



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
SÉANCE DU 02 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents :

M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, Mme Françoise BALTHAZARD, Adjointe au maire, M. Pascal AMBROISE, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, Mme Marie-France LAUNET, Mme Martine MONTARON, M. Rémi JEANNOT, M. Benoit JULIENNE, conseillers municipaux

Représentés :

M. Serge BLIN par M. Benoit JULIENNE,
Mme Sophie CAMPISCIANO par Mme Marie-France LAUNET
M. Zaïme ALI-BELHADJ par M. Rémi JEANNOT
Mme Dominique GUILLAN par Mme Françoise BALTHAZARD
Mme Sandrine MOURET par M. Pierre-Alexandre MOURET

Absents : M. Claude PREVOST

Secrétaire de séance : M. Benoit JULIENNE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 14

Pouvoir : 5

2024-04-26

OBJET : Cession du véhicule FORD Transit

Rapporteur : Rémi JEANNOT

Monsieur Rémi JEANNOT, conseiller municipal, indique au Conseil Municipal que le véhicule FORD Transit immatriculé 331 EDY 91, acquis par la collectivité en mars 2006, dont le kilométrage s'élève à ce jour à environ 60 000 kms, peut être vendu du fait de l'acquisition, cette année, d'un camion pour le remplacer. Après vérification des prix pratiqués sur le marché, compte tenu du fait qu'il n'est plus roulant à ce jour, il propose un prix de cession de 800 €.

Le Garage DAW – agent Citroën de Magny-les-Hameaux ayant eu connaissance de cette cession a fait une proposition d'achat correspondant au prix demandé.

Une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à le céder.

Accusé de réception en préfecture
Monsieur le Maire
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du bureau municipal du 26 mars 2024,

CONSIDERANT la proposition du garage DAW – agent Citroën de Magny les Hameaux à la reprise de ce véhicule en l'état.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
à l'unanimité des suffrages exprimés et sans abstention manifestée,

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** M. le Maire à vendre en l'état le véhicule FORD Transit pour un prix de cession de 800 euros au Garage DAW – Agent Citroën de Magny Les Hameaux.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches après des autorités administratives compétentes.

Publié sur le site de la commune

Le secrétaire de séance
Benoit JULIENNE

Fait et délibéré à Saint-Aubin,
Le 02 avril 2024

Le Maire,
Pierre-Alexandre MOURET



*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification.
Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.*